

ADOMOS

Société anonyme au capital de 604 038,62 euros
Siège social : 75, avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS
424 250 058 RCS PARIS



Paris, le 26 mars 2021

PRECISIONS SUR LES MODALITES DU FINANCEMENT OBLIGATAIRE DE 10 M€ SOUS FORME D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS AUXQUELLES SONT ATTACHEES DES BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTION (« OCABSA ») ET LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

ADOMOS (la « Société ») a annoncé, par communiqué de presse en date du 24 mars 2021, la mise en place d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 10 000 000 euros, composé de huit tranches d'OCABSA d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, permettant une levée de quasi fonds propres immédiate de 3 000 000 euros consécutif au tirage de la première tranche d'OCABSA conduisant à l'émission de 300 OCABSA au profit du fonds ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES (l' « Investisseur »).

Les principales caractéristiques des OCABSA sont décrites dans le communiqué de presse du 24 mars 2021.

ADOMOS apporte, par le présent communiqué de presse, certaines précisions à celles-ci.

Précisions sur les conditions des OCABSA

Modalités de tirage

L'emprunt obligataire est constitué de 8 tranches d'OCABSA dont 1 tranche d'un montant nominal de 3 000 000 € et 7 tranches d'un montant nominal de 1 000 000 € chacune.

Une première tranche de 300 OCABSA a été tirée le 23 mars 2021 conduisant à la création de 300 OCA auxquelles sont attachées 2 178 649 BSA donnant droit chacun de souscrire une action de la Société au prix d'exercice de 0,459 euro.

Les 7 autres tranches peuvent être tirées à l'initiative d'ADOMOS, à tout moment pendant la durée de validité de l'emprunt, soit 36 mois à compter du 23 mars 2021, sous réserve de l'écoulement d'une période de 30 jours de bourse depuis la dernière souscription par l'Investisseur, la deuxième tranche pouvant être émise au plus tôt après un délai de 60 jours suivant la souscription de la première tranche.

La Société n'a aucune obligation de tirage et l'Investisseur s'est engagé à souscrire aux OCA dans les conditions du contrat d'émission.

Information sur les tirages

A la date du présent communiqué, aucune OCA n'a été convertie et aucun BSA n'a été exercé par l'Investisseur au titre de la première tranche émise.

La Société communiquera régulièrement les informations relatives aux tirages des tranches d'OCABSA, à la conversion des OCA et à l'exercice des BSA. Un tableau récapitulant les tirages, conversions d'OCA et exercices de BSA pourra être consulté sur le site internet de la Société (www.adomos.com).

Il est rappelé qu'avant émission des OCABSA, il n'existait pas d'instruments dilutifs émis par la Société en vigueur.

Commission de mise en place

En contrepartie de la mise en place de cette ligne de financement par ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES LLC, ADOMOS s'est engagée à lui verser une commission de 3% du montant total du financement, soit 300 000 €, montant déduit des fonds versés par l'Investisseur au titre de la première tranche.

Engagements particuliers de l'émetteur au profit de l'Investisseur

ADOMOS n'a consenti aucun engagement particulier de type covenant ou garantie au profit de l'Investisseur.

ADOMOS ne s'est engagée à tirer que sur la première tranche d'OCA, les tirages des 7 autres tranches étant à sa discrétion.

Risques liés à l'émission des OCABSA

Risque de dilution

Dans la mesure où les actionnaires d'ADOMOS ne participeront pas à l'émission des actions nouvelles résultant de la conversion d'OCA et de l'exercice des BSA, leur quote-part de capital et de droits de vote de la Société sera diminuée en cas de conversion de tout ou partie des OCA et d'exercice de tout ou partie des BSA.

Les impacts de dilution sont présentés dans le communiqué de presse du 24 mars 2021.

Risque de volatilité et de liquidité

L'émission des actions nouvelles provenant de la conversion des OCA ou de l'exercice des BSA pourrait avoir une incidence sur le cours de l'action ADOMOS et les volumes de transactions, pouvant potentiellement entraîner une certaine volatilité du cours.

But de l'émission

L'émission des OCABSA a pour objet de donner à la Société les moyens nécessaires destinés à lui permettre de renforcer sa situation financière, de faire face à son besoin en fonds de roulement impacté par les résultats 2020 et de lui assurer des moyens financiers pour son développement.

La situation financière de la Société au 31 décembre 2020 est résumée dans le tableau ci-dessous :

(En milliers d'euros / non audités)	31 décembre 2020
1. Capitaux propres et endettement	
Capitaux propres	15 746
Capital	604
Réserves	17 210
Résultat	-2 068
Total des dettes courantes	4 174
Dette courante faisant l'objet de garanties	0
Dette courante faisant l'objet de nantissements	0
Dette courante sans garantie ni nantissement	4 174
Total des dettes non courantes	0
Dette non courante faisant l'objet de garanties	0
Dette non courante faisant l'objet de nantissements	0
Dette non courante sans garantie ni nantissement	0
Total	19 920
2. Endettement financier net	
A. Trésorerie et trésorerie bloquée	1 425
B. Equivalents de trésorerie	
C. Titres de placement	
D. Liquidités (A+B+C)	1 425
E. Créances financières à court terme	0
F. Dettes bancaires à court terme	1 403
G. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes (1)	341
H. Autres dettes financières à court terme	0
I. Dettes financières courantes à court terme (F+G+H)	1 744
J. Endettement financier net à court terme (I-E-D)	319
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	2 430
L. Obligations émises	0
M. Autres dettes financières à plus d'un an	0
N. Endettement financier net à moyen et long termes (K+L+M)	2 430
O. Endettement financier net (J+N)	2 749

(1) Dont 1 850 K€ de PGE souscrit en 2020 remboursable dans un an sur 4 ans

Le tirage de la première tranche d'OCA de 3 M€ a permis de combler le déficit constaté sur l'exercice 2020 et permettra d'assurer le financement de l'activité a minima pour les trois prochains mois.

Compte tenu des plans de développement et d'investissement d'ADOMOS, et en prenant en compte le retard pris dans le développement de l'activité commerciale en raison du contexte économique et sanitaire, les tirages complémentaires d'OCA permettront de combler l'insuffisance de fonds de roulement nécessaire aux investissements et à la poursuite des activités d'ADOMOS au cours des 18 prochains mois.

Adomos (ALADO, code ISIN FR0013247244), est un intervenant majeur de la distribution par Internet d'immobilier d'investissement locatif à destination du particulier. www.adomos.com/infofi

Contact : adomos@adomos.com

CapValue : Gilles BROQUELET, Directeur Associé

gbroquelet@capvalue.fr - 01 80 81 50 01